

dons ordinairement \$2 par jour. Les peintres reçoivent \$2.50 et, parfois même, \$3 par jour, et les maçons en brique, \$3 par jour pendant certaines saisons. Nous payons les salaires fixés par les unions ouvrières. Je suis certain qu'il n'y a pas de gaspillage. Il peut y avoir, ici et là, de légers différends, comme il s'en produit dans les établissements les mieux conduits, mais je crois que, règle générale, les employés remplissent fidèlement leur devoir.

M. REID (Grenville) : D'après le rapport de l'auditeur général, le total des salaires, l'an dernier, a été de \$90,575.24. Le ministre veut-il dire que, pendant le présent exercice, les gages seront diminués de \$30,000 ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Mon honorable ami fait erreur, j'en suis certain. Les gages payés pour l'entretien des édifices, l'année dernière, n'ont pas pu être de \$90,000 ; car le crédit total ne s'élevait qu'à \$100,000.

M. REID : D'après le rapport de l'auditeur général, le montant total dépensé pour les édifices d'Ottawa,—réparations, mobilier, etc.—a été de \$148,526.85. A même cette somme, \$105,382 ont été payés pour les salaires, moins \$14,806; ce qui laisse un montant net de \$90,575 payés comme salaire.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'architecte en chef m'apprend que cette année, il ne s'attend pas à payer plus de \$60,000 en salaires. Mon honorable ami s'apercevra que le montant qu'il a cité couvre les réfections, les réparations, les loyers, etc., des édifices d'Ottawa et d'ailleurs.

M. REID : Ce montant est mentionné sous la rubrique dont j'ai parlé, et dans laquelle je ne vois pas une seule entrée relative aux loyers.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si l'honorable député lit la note qui est au bas de la page, il constatera que, dans cette somme de \$148,526, est compris un montant de \$27,865, pour des comptes dus avant le 1er juillet. J'ajouterai que, lors de mon entrée dans le cabinet, il y avait des comptes en souffrance et que, depuis un grand nombre d'années, le ministère des Travaux publics a toujours été endetté. J'ai résolu de mettre ordre à cet état de choses, de ne pas faire de cachette, de me présenter franchement devant la Chambre, et de lui apprendre que nous ne pouvons pas entretenir ces édifices à raison de \$100,000.

M. REID : Je crois comprendre qu'auparavant, le même système était en vogue, qu'on ajoutait aux dépenses de l'exercice les sommes dues antérieurement.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Cette pratique date de quinze ans. Elle est répréhensible.

M. REID : En supposant que dans ce montant de \$148,526, soit comprise une somme de \$27,865, laissée en souffrance pendant l'exercice précédent, et en déduisant celle-ci, le montant total dépensé pendant le dernier exercice, a été de \$121,000. Le ministre a donc excédé le crédit qui lui avait été voté, d'au moins \$21,000. Ai-je raison ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non. J'étais absent l'année dernière, mais mes employés me disent qu'un crédit de \$100,000 a été voté, puis un autre montant de \$23,000. De plus, il y avait \$27,000 de comptes en souffrances. De fait, le ministère des Travaux publics pendant les quinze dernières années, a toujours dépensé plus que le montant qui lui était accordé par le parlement. Cette année, j'ai décidé de ne pas faire de cachette, et l'an prochain, si je suis ici, je promets que pas un seul dollar ne sera dépensé en sus du crédit.

M. REID (Grenville) : Si ma mémoire est fidèle, nous avons entendu la même explication pendant la dernière session. Un ministre s'est présenté devant la Chambre et a tout révélé comme aujourd'hui.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je crois que, l'an dernier, il n'y a pas eu de débats.

M. REID (Grenville) : Au sujet du budget du ministère des Travaux publics, peut-être, mais il y en a eu certainement touchant d'autres crédits, car j'étais présent, et j'ai entendu la discussion. Dois-je comprendre que le ministre déclare qu'aucune dette du dernier exercice ne serait comprise dans cette somme de \$125,000 ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ce n'est pas ce que je dis. Nous sommes endettés aujourd'hui. Depuis des années, le crédit a toujours été insuffisant, mais à même ce montant, je paierai mes dettes, et je n'en contracterai pas d'autres. Je promets à la Chambre de ne pas faire de nouvelles dettes, si je suis ici.

M. REID (Grenville) : Mais si le ministre n'y est pas, comment tiendrons-nous le gouvernement responsable ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Un ministre des Travaux publics ne meurt jamais.

M. HENDERSON : Il semble que le ministre se propose de dépenser environ \$60,000, pour des ameublements et autres fournitures.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non. L'honorable député a mal